



Logement

L'impact des aides au logement sur le secteur locatif privé

La dernière note de l'INSEE Analyses est consacrée aux aides au logement. Celles-ci sont versées aux locataires sous condition de ressources. Elles visent à limiter le taux d'effort, c'est-à-dire la part des ressources consacrée aux dépenses de logement par les ménages locataires bénéficiaires, ou de permettre à ces ménages d'accéder à des logements de meilleure qualité, à taux d'effort donné. Dans ce dernier cas, les aides conduisent à accroître la demande des locataires.

Mais, si l'offre de logements ne s'adapte pas, alors ces aides, au lieu de bénéficier aux ménages allocataires, peuvent entraîner une hausse du prix des loyers. Le montant des aides dépend de la zone géographique à laquelle appartient le logement.

Gardiens et employés d'immeubles

La Chambre Nationale des Propriétaires heureuse d'accueillir les soutenances de mémoire de la 5^{ème} promotion ÉGÉRIE

ÉGÉRIE, créée en 2011 à l'initiative de professionnels de l'immobilier, poursuit sa route.

L'école attire des candidats toujours plus nombreux en reconversion ou en recherche d'emploi, qui demandent à intégrer sa rigoureuse sélection.

Aujourd'hui, un nombre croissant d'employeurs s'adresse quasi quotidiennement à l'école en vue de recruter leurs futurs gardiens et employés d'immeubles.

L'objectif d'ÉGÉRIE est, d'une part, de professionnaliser un métier en plein renouvellement de génération puisque 25% de la profession devrait partir à la retraite d'ici 2015 et, d'autre part, de revaloriser une fonction clef dans les immeubles.

Le zonage des aides divise le territoire en trois types d'agglomérations. Les zones ont été définies en 1978 et ont été très peu modifiées depuis. La zone I inclut l'agglomération de Paris. La zone II regroupe essentiellement les agglomérations qui comprenaient plus de 100 000 habitants. La zone III correspond au reste du territoire.

Le montant des aides étant plus élevés en zone II qu'en zone III, il est possible d'évaluer leur impact sur le niveau des loyers autour de ce seuil de 100 000 habitants.

Il ressort de cette évaluation qu'un niveau plus élevé d'aides au logement pousseraient à la hausse les loyers privés. Par ailleurs, le surcroît d'aides au logement dans la zone II n'aurait aucun effet sur la qualité des logements locatifs offerts par les acteurs privés, ni aucun impact sur le nombre de logements offerts. Ainsi, l'augmentation des aides pour le secteur locatif privé aurait principalement entraîné une hausse du prix des loyers.

Le gardien est la clef de voute d'une résidence.

Il facilite les relations entre ses habitants, règle les problèmes techniques et assure l'entretien du patrimoine. La Chambre Nationale des Propriétaires est fière de soutenir cette nouvelle génération, car le gardien d'immeuble constitue un lien indispensable entre le gestionnaire de l'immeuble et les résidents.

Au-delà de ce rôle professionnel, la fonction de gardien a un enjeu sociétal fondamental dans un immeuble : elle crée un lieu de vie, elle humanise les rapports entre les résidents, elle apaise les relations entre les individus.

Après une période difficile, celle des années 90, au cours de laquelle il était courant de supprimer le poste de gardiennage, ces dernières années ont vu une recrudescence des embauches, confirmant ainsi le rôle central du gardien dans la vie de l'immeuble.



La formation ÉGÉRIE vous intéresse ?

Vous souhaitez recruter un gardien ?

Contactez l'association par mail (contact@ecoledesgardiens.fr)
ou par téléphone au 01 78 46 39 49.

Association ÉGÉRIE

4 rue Félix Faure

75015 PARIS

La philosophie d'ÉGÉRIE est de s'associer le plus possible aux employeurs concernés afin :

- de dispenser un enseignement en adéquation avec leurs besoins avérés ou prospectifs en matière de personnel d'immeuble,
- de disposer d'un vivier d'offre de lieux de stage (3 semaines),
- de recueillir les offres d'emploi auxquelles les diplômés d'ÉGÉRIE pourront postuler.